

Compte rendu du Conseil Municipal mercredi 21 juillet 2021

Présents : M BERTHON Alain, Mme FRASSIN Claudine, M SARRAN Jérôme, Mme AJCHENBAUM Judith, M PECH Anthony, Mme LOPEZ Angélique, M DANIEL Francis, M KORTE Stéphane, M KAPPEL Sébastien, Mme SUDRE Catherine, Mme BUC Agnès, M BONTE Erwan, M MEYSSONNIER Noël.

Représentés : Mme AURAND Aurélie par Mme Judith AJCHENBAUM.

M KAPPEL Sébastien par M SARRAN Jérôme

Mme LOPEZ Angélique par DANIEL Francis

Excusé :

Absente :

Secrétaire de séance : M SARRAN Jérôme.

Après avoir pris connaissance du compte-rendu des délibérations de la séance du 26 mai 2021, aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est accepté à l'unanimité.

Demande d'autorisation d'ajout d'un point à l'ordre du jour

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Subvention à la Société Communale de Chasse
- Mise à disposition d'un hangar privé

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité de ses membres présents, d'ajouter ces deux points à l'ordre du jour.

1- DECISION MODIFICATIVE N°3 – BUDGET PRINCIPAL

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2051-000	Concessions, droits similaires	+1 300.00	
020-00	Dépenses imprévues	-1 300.00	
	TOTAL :	0.00	
	TOTAL :	0.00	

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Pour : 11 (SARRAN Jérôme et KORTE Stéphane absents excusés)

Contre : 0

Abstention : 0

2- Convention de mise à disposition d'un hangar privé

Après en avoir fait lecture, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'approuver la convention à conclure avec Monsieur Christian GUIRAUD, pour la mise à disposition d'un hangar privé qui servira à stationner un tracteur appartenant à la Mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la convention à conclure avec Christian GUIRAUD pour la mise à disposition d'un hangar privé, comme jointe en annexe,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

3- COMMISSION D'APPEL D'OFFRES : ATTRIBUTION MARCHE DE TRAVAUX – REHABILITATION ET AMENAGEMENT DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire rappelle qu'un marché de travaux pour la réhabilitation et l'aménagement de la mairie a été lancé par la collectivité sous la forme d'une procédure adaptée soumise aux dispositions de l'article L.2123-1 du Code de la commande publique. Cette consultation a été lancée le 21 mai 2021 pour une remise des offres fixée le 21 juin 2021 à 14h00.

La consultation comprenait 8 lots.

<i>Lot</i>	<i>Désignation</i>
1	Démolition - Gros oeuvre
2	Menuiseries Extérieures - Serrurerie
3	Plâtrerie
4	Menuiseries Intérieures
5	Mobilier
6	Sols - peinture
7	Electricité
8	Plomberie

Les membres de la Commission d'Appel d'Offres se sont réunis le 13 juillet 2021 à 10h00 afin de procéder au choix des meilleures offres au regard des critères de sélection.

Après présentation du rapport d'analyse des offres, Monsieur le Maire propose :

- de déclarer les lots 4 et 5 infructueux – en attente de devis supplémentaires ;
- de retenir les prestataires suivants pour les lots 1 – 2 – 3 - 6 -7 et 8 :

<i>Lot</i>	<i>Désignation</i>	<i>Nom de l'entreprise</i>	<i>Montant HT</i>
1	Démolition - Gros oeuvre	BULDITEC	12 732,98 €
2	Menuiseries Extérieures - Serrurerie	SARL MDS	6 995,00 €
3	Plâtrerie	F2PC	11 481,83 €
4	Menuiseries Intérieures	infructueux-en attente de devis supplémentaires	
5	Mobilier	infructueux-en attente de devis supplémentaires	
6	Sols - peinture	LACOMBE SARL	13 427,91 € -700,00 € (nettoyage)
7	Electricité	SASU MOSCATELLI	15 315,00 €
8	Plomberie	SYSTHERMIC 81	1 661,84 €
TOTAL			60 914,56 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir la proposition du Maire et de valider ainsi les décisions de la Commission d'Appel

d'Offres, approuve les clauses du marché à passer avec les prestataires cités ci-dessus, autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de ces prestations, dit que les crédits sont et seront inscrits au budget.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

4- CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA MACHINE DE TRAÇAGE ROUTIER

Monsieur MEYSSONNIER fait remarquer que la convention indique la commune de SAINT PAUL CAP DE JOUX propriétaire de la traceuse alors que chaque commune intéressée par la convention participe de façon égale au financement de cette machine.

Monsieur le Maire propose alors de revoir la convention avec la Mairie de SAINT PAUL CAP DE JOUX et de remettre le vote de cette délibération au prochain conseil municipal.

5- DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION OCCITANIE AU TITRE DU DISPOSITIF D'INVESTISSEMENT POUR LES ETABLISSEMENTS DE RESTAURATION COLLECTIVE PORTES PAR LES COMMUNES OU ETABLISSEMENTS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2021-42 suite erreur matérielle.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant le souhait de la commune d'investir dans du matériel pour la cantine scolaire,

Considérant les mesures du Plan de Relance pour accompagner les projets des collectivités,

Considérant le coût prévisionnel du projet qui se décline de la manière suivante :

- Cellule de refroidissement : 1 494,00 € HT soit 1 792,80 € TTC
- Eplucheuse à pommes de terre : 1 225,00 € HT soit 1 470,00 € TTC
- Presse-purée : 789,00 € HT soit 946,80 € TTC
- Batteur mélangeur : 419,00 € HT soit 502,80 € TTC
- Divers petits matériels (bacs gastro, couvercles, râpes, coupe-œuf, coupe-frites, spatules, douilles, balance électronique...) : 1 082,45 € HT soit 1 298,94 € TTC
- Intervention plombier : 300,00 € HT soit 330,00 € TTC

Pour un montant total de 5 309,45 € HT, soit 6 341,34 € TTC.

Considérant que pour le financement de ces achats, la Commune peut solliciter le concours financier de la Région Occitanie au titre du dispositif d'investissement pour les établissements de restauration collective portés par les Communes ou Etablissements Publics de Coopération Intercommunale,

Considérant les aides prévisionnelles du projet qui se déclinent de la manière suivante :

NOM DES ORGANISMES	DETAIL
REGION OCCITANIE	1 592,84 € (30%)
AUTOFINANCEMENT	3 716,62 € (70%)

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de solliciter le concours financier de la Région OCCITANIE au titre du dispositif

d'investissement pour les établissements de restauration collective portés par les Communes ou Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, d'autoriser le Maire à déposer le dossier de demande de subvention correspondant et à signer tous les documents s'y rapportant, précise que les sommes sont prévues au budget 2021.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

6- SUBVENTION A LA SOCIETE COMMUNALE DE CHASSE

Vu les articles L 1611-4, L 2541-12 et L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2021-65 en date du 15 avril 2021 portant adoption du budget primitif communal 2021,

Vu la proposition d'attribution de subvention communale à la Société Communale de Chasse :

Association	Montant demandé 2021 (en €)		Montant accordé en 2021 (en €)	
	Fonctionnement	Spécifique	Fonctionnement	Sous réserve de réalisation de la manifestation
Société Communale de Chasse	650	150	650	150

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'attribuer la subvention communale à la Société Communale de Chasse conformément au tableau ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à procéder au versement de cette subvention.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

7- QUESTIONS DIVERSES

Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été soumises au Conseil Municipal, Monsieur le Maire déclare la séance close à 21 h 35

AJCHENBAUM Judith	
AURAND Aurélie	Procuration à Judith AJCHENBAUM
BERTHON Alain	
BONTE Erwan	
BUC Agnès	
DANIEL Francis	
FRASSIN Claudine	
KAPPEL Sébastien	Procuration à Jérôme SARRAN
KORTE Stéphane	
LOPEZ Angélique	Procuration à Francis DANIEL
MEYSSONNIER Noël	
PECH Anthony	
SARRAN Jérôme	

SUDRE Catherine	Absente
-----------------	---------